

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-deux le Cinq du Mois de Septembre	
DEPARTEMENT du CANTAL	A 20 heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.	
Nombre de membres		
	En	Qui ont pris
Afférents au Conseil municipal	exercice	part à la délibération
23	23	21
<hr/>		
Date de la convocation : 17 août 2022		
Date d'affichage : 18 août 2022		
Vote : Pour : 21		
Contre : 0		
Abstention : 0		
	Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Magali CRAUSER, Eric TUPHE, Laurent SAIGNIE, Françoise ALRIQ, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Béatrice CHEVALLET, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.	
	Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.	
	Absent : Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS.	
	Secrétaire de Séance : Flore COUTURE	

OBJET : Lancement d'une consultation pour étude pré-opérationnel sur le bâtiment des anciens internats du collège et demande de subvention au titre du dispositif Petite Ville de Demain

Monsieur le Maire rappelle que suite à différents échanges en Conseil municipal, commissions travaux et sports il est opportun de s'interroger sur l'avenir du bâtiment des anciens internats du collège. Grâce au label PETITE VILLE DE DEMAIN nous pouvons réaliser une étude pré-opérationnelle subventionnée à 50%.

L'étude portera sur les missions suivantes :

- Diagnostic du bâtiment avec plans actualisés et aux normes
- Diagnostic et estimation des coûts de désamiantage et déplombage
- Diagnostic de la toiture et estimation du coût de l'installation d'une centrale solaire raccordé au bâtiment pour l'autoconsommation
- Chiffrage estimatif de la mise aux normes en électricité, chauffage et plomberie
- Chiffrage estimatif pour l'isolation par l'extérieur du bâtiment dans une perspective esthétique

Sous-préfecture de Saint-Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/09/2022
015-200071702-20220905-DE_2022_092-DE

- Travail avec les élus sur les potentiels futurs usages des espaces (logements saisonniers, logements « passerelles », associations...)
- Projection et estimatif financier d'un projet global.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DONNE SON ACCORD** pour engager une consultation pour l'étude pré-opérationnelle présentée.
- **SOLLICITE** une subvention de 50% de l'étude auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre du fond de la Banque des Territoires pour le programme Petite Ville de Demain.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_092-DE